

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**

**COMMUNE DE COMPANS**

Séance du 30 Janvier 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au débat
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Date de la convocation : 24 Janvier 2009

Date d'affichage : 24 Janvier 2009

**L'an deux mille neuf le trente janvier à vingt heures cinquante-cinq**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

**Présents** : Patrice **MALINGRE**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Joëlle **DARRAS**, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Monique **LESS**, Laurent **CAEKAERT**, Thierry **CARTON**, Arnaud **LEROUX**, Laurence **POMMIER**, Isabelle **RICHE**, Françoise **BOESPFLUG**, Corinne **CUFFEZ** et Jean-Pierre **BERNET** Conseillers Municipaux.

Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sylvie **ADAM**.

**DEFINITIF**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DECEMBRE 2008
- 2/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS FORMATION
- 3/ AVENANT CONTRAT CIF CLUB DE FOOTBALL
- 4/ SUBVENTION POUR LE MEMORIAL DE LA DEPORTATION DE SEINE-ET-  
MARNE
- 5/ REMPLACEMENT CONSEILLER MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS
- 6/ INSTITUTION TAXE COMMUNALE SUR CESSIONS TERRAINS  
NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES
- 7/ DELIBERATION SUR LE MONTANT UNITAIRE DES VACATIONS  
FUNERAIRES
- 8/ MODIFICATION DE LA REGIE DES RECETTES LOCATION TERRAIN  
ET SALLE DES FETES FREDERIC DARD
- 9/ CREATION D'UN POSTE ATSEM 2<sup>ème</sup> CLASSE
- 10/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS : CHANGEMENTS DE NUMEROTATIONS
- 11/ MARCHES PUBLICS
- 12/ TRAVAUX

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20h55.

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008 :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents le compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2009.

Isabelle **RICHE** s'abstient de voter.

### **2/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS FORMATION :**

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la prise en charge des frais de formation BAFA d'un agent communal à l'Ecole Jean de la Fontaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la prise en charge des frais de formation BAFA d'un agent communal à l'Ecole Jean de la Fontaine.

### **3/ AVENANT CONTRAT CIF CLUB DE FOOTBALL :**

Ce point est reporté.

### **4/ SUBVENTION POUR LE MEMORIAL DE LA DEPORTATION DE SEINE-ET-MARNE :**

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal la possibilité d'une subvention pour le mémorial de la déportation de Seine-et-Marne (Place de la Gare de Nanteuil-Saacy) et propose un montant de **500 euros**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la subvention de **500 euros** pour le mémorial de la déportation en Seine-et-Marne.

### **5/ REMPLACEMENT CONSEILLER MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS :**

Concernant la démission de M. Didier **CRESPIN**, Conseiller municipal Chargé de la Sécurité Publique, M. le Maire rappelle que la Sécurité publique et les pouvoirs de police sont de sa responsabilité directe, selon les articles L. 2122-24 et L. 2214-1 du Code des Collectivités territoriales.

En remplacement de M. **CRESPIN** dans les commissions communales, M. **MARION** propose différent(e)s candidat(e)s :

- M. **CAEKAERT** est proposé à la Commission Logement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents, la nomination de M. **CAEKAERT** à la Commission Logement.

M. **CAEKAERT** s'abstient de voter.

- Thierry **CARTON** est proposé à la Commission Enfance et Jeunesse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la nomination de Thierry **CARTON** à la Commission Enfance et Jeunesse.

- Sylvie **ADAM** est proposée, comme suppléante, à la Commission Appels d'Offres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la nomination de Sylvie **ADAM** comme suppléante à la Commission Appels d'Offres.

- Christophe **SOKOLSKY** est proposé à la Commission Révision des listes électorales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la nomination de Christophe **SOKOLSKY** à la Commission Révision des listes électorales.

- Christophe **SOKOLSKY** est proposé à la Commission Droit de préemption

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la nomination de Christophe **SOKOLSKY** à la Commission Droit de préemption.

- Arnaud **LEROUX** et Monique **LESS** sont proposés à la Commission Sports

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la nomination d'Arnaud **LEROUX** et de Monique **LESS** à la Commission Sports

- **La nomination d'une Elue ou d'un Elu à la Commission Sécurité Publique est reportée.**

## **6/ INSTITUTION TAXE COMMUNALE SUR CESSIONS TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES :**

L'article 26 de la Loi ENL (Engagement national pour le Logement), codifié à l'article 529 du Code Général des Impôts permet aux communes d'instituer une taxe de cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles.

M. Le maire soumet à l'avis du Conseil municipal l'instauration d'une taxe communale sur les cessions des terrains nus devenus constructibles à Compans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents, l'instauration d'une taxe communale sur les cessions des terrains nus devenus constructibles à Compans.

M. **CAEKAERT** et Mme **RICHE** votent contre.  
Mme **POMMIER** s'abstient.

## **7/ DELIBERATION SUR LE MONTANT UNITAIRE DES VACATIONS FUNERAIRES :**

Compte-tenu de l'évolution de la législation funéraire (Loi 2008-1350 du 19 décembre 2008), M. le Maire soumet au Conseil Municipal l'adoption du montant unitaire des vacations funéraires à **20 euros** pour la Commune de Compans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, l'adoption du montant unitaire des vacations funéraires à **20 euros** pour la Commune de Compans.

## **8/ MODIFICATION DE LA REGIE DES RECETTES LOCATION TERRAIN ET SALLE DES FETES FREDERIC DARD :**

M. le Maire soumet au Conseil municipal la modification de la régie des recettes pour la location du terrain et de la salle des fêtes, Frédéric Dard. Le nouveau montant de l'encaisse doit être fixé, selon la Trésorerie de Claye-Souilly, à **700 euros** à la place de 152,45 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, l'adoption du nouveau montant de l'encaisse à **700 euros** pour la régie Frédéric Dard.

## **9/ CREATION D'UN POSTE ATSEM 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

Ce point est annulé.

## **10/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS : CHANGEMENTS DE NUMEROTATIONS :**

M. le Maire soumet au Conseil municipal de prendre en charge les frais des administrés liés uniquement aux changements d'adresses (Rue de la Fontaine et l'Impasse de la Biberonne). La Mairie demandera tous les justificatifs légitimes et nécessaires pour cette prise en charge financière uniquement dans ce cadre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, de prendre en charge les frais des administrés liés uniquement aux changements d'adresses (Rue de la Fontaine et l'Impasse de la Biberonne).

## **11/ MARCHES PUBLICS :**

M. Le Maire soumet au Conseil municipal les choix de la CAO pour approbation du Conseil municipal.

- 1) Serrures des bâtiments communaux.

M. le Maire informe que ce marché a été déclaré infructueux.

- 2) Etude financière et fiscale pour la commune de Compans  
LOT N°1 UNIQUEMENT : AIDE AU CYCLE BUDGETAIRE LOCAL DANS LE CADRE D'UNE MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE.

M. le Maire soumet au Conseil municipal l'offre du Cabinet d'étude, **Stratorial Finances** pour le Lot N°1 pour un montant de **6000 euros HT** (soit 4900 euros HT pour 7 jours d'analyse sur site + 1100 euros HT de formation Elus et personnel administratif).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, l'offre du Cabinet d'étude **Stratorial Finances** pour le Lot N°1 pour un montant de **6000 euros HT**.

Pour le Lot N°2, M. le Maire souhaite au préalable avoir une réunion avec le Syndicat de la Zone Industrielle de Mitry-Compans.

- 3) Journal de la Commune :

M. le Maire soumet au Conseil municipal l'offre de l'Entreprise **BAMARA** pour un montant de **14 700 euros HT** pour 3 exemplaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents, l'offre de l'Entreprise **BAMARA** pour un montant de **14 700 euros HT** pour 3 exemplaires.

M. **CAEKAERT** et Mme **POMMIER** votent contre.

Mme **LESS**, Mme **RICHE** et M. **LEROUX** s'abstiennent de voter.

- 4) Réhabilitation des 7 logements – 32 Rue de Mitry Compans :

M. le Maire soumet au Conseil municipal l'offre de l'Entreprise **LIVRY CONSTRUCTIONS** pour un montant global de **559 512 euros HT** (soit 549 682 EUROS HT + 2 OPTIONS avec le récupérateur des eaux pluviales à 7630 euros HT et l'éclairage extérieur pour 2200 euros HT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, l'offre de l'Entreprise **LIVRY CONSTRUCTIONS** pour un montant global de **559 512 euros HT**.

## **12/ TRAVAUX :**

M. le Maire donne la parole à M. **BERNET** Jean-Pierre, Conseiller municipal.

M. **BERNET** informe le Conseil municipal que le mail piétonnier et la piste cyclable seront, théoriquement, terminés fin mars 2009.

M. **BERNET** informe le Conseil municipal que les Travaux au niveau de la RD9 dureront entre 4 et 5 mois.

M. **BERNET** informe le Conseil municipal que les travaux du Lotissement La Fontaine débuteront le 9 février 2009. Ces travaux dureront entre 7 et 8 mois.

M. **BERNET** informe le Conseil municipal que les travaux pour la réhabilitation des 7 logements communaux débuteront aux alentours du 15 février 2009. La fin des travaux est prévue en septembre – octobre 2009. Ces travaux dureront environ 7 – 8 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire de Compans Joël **MARION** lève la séance du Conseil municipal à 22H25.